



Règlement intérieur de l'atelier d'auto-réparation de Cyclamaine

Article 1 : Permanences et fonctionnement

Les permanences de l'atelier sont tenues uniquement par des bénévoles. Cet espace existe grâce aux bénévoles et n'est pas tenu par des professionnels.

Les bénévoles apportent leurs connaissances et des conseils pour les réparations mécaniques. Chaque personne effectue les réparations elle-même, dans l'objectif d'apprendre et de devenir autonome dans la réparation de son vélo. L'atelier est un espace d'entraide où chacun peut apporter sa contribution.

Les horaires d'ouverture sont en fonction de la disponibilité des bénévoles. Cyclamaine fait son maximum pour maintenir des permanences fixes (indiquées sur le site internet), mais les horaires sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Article 2 : Conditions d'accès

Les services proposés par l'atelier ne sont accessibles qu'aux personnes à jour de leur cotisation. L'adhésion à l'association et à l'atelier sont valables 1 an.

Les personnes se présentant à l'atelier doivent être en possession de leur carte d'adhérent valide. Ils sont susceptibles de devoir la présenter à tout moment.

Article 3 : Mise à disposition du matériel

Le matériel à disposition doit être utilisé uniquement dans le cadre de l'activité de l'atelier. Chaque matériel et chaque pièce doit être rangé à son emplacement, afin de garantir un fonctionnement optimal de cet espace partagé. Si du matériel est abîmé ou cassé, la personne en informe immédiatement le bénévole référent présent sur place. Chacun est responsable de l'utilisation et du rangement du matériel. Les bénévoles sont là pour aider les personnes à utiliser et à ranger le matériel, mais en aucun cas pour le faire à leur place.

Article 4 : Respect des autres et du matériel

L'atelier, et le local de façon générale, est un espace ouvert à tous, sans aucune distinction. Chacun doit veiller au respect des autres, et s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations. Chaque adhérent adopte un comportement compatible avec le respect d'autrui et la dignité de chacun. Les bénévoles essaient d'être attentifs aux besoins de chacun, afin que tous se sentent accueillis et en confiance dans cet espace.

Il est interdit de fumer à l'intérieur du local. Les fumeurs sont priés de sortir et de s'éloigner du pas de la porte. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur du local.

Tout adhérent ayant un comportement agressif, une attitude dangereuse ou ne respectant pas les consignes de sécurité pourra être radié et exclu de l'atelier.



Article 5 : Stockage des vélos en cours de réparation

Si des réparations sur un vélo ont été commencées et ne sont pas terminées, il est possible de laisser son vélo à l'atelier. Avant de stocker son vélo, il est nécessaire d'en parler à un bénévole présent. Les vélos en cours de réparation doivent être étiquetés (nom de l'adhérent + date de dépôt + contact).

Les vélos stockés plus de 15 jours seront considérés comme abandonnés et pourront être démontés pour pièces.

Article 6 : Rangement et propreté

L'atelier étant un espace partagé, chacun s'engage à ranger et nettoyer derrière lui. Des poubelles sont prévues pour le tri des déchets, et des balais et des pelles sont à disposition pour faire un peu de ménage après son passage. Des éponges et des torchons sont également à disposition pour garder l'espace sanitaire/cuisine le plus propre possible. Un coup d'éponge sur le lavabo est indispensable après chaque utilisation. Chacun est également responsable de sa vaisselle, qui doit être lavée et rangée après utilisation et ne doit pas traîner dans le lavabo.

Le local est un espace collaboratif, et il ne restera accueillant que si chacun s'y investit et l'utilise de façon respectueuse « comme à la maison ».

Article 8 : Bénévolat

L'atelier ne fonctionne que grâce aux bénévoles. Toute action bénévole est la bienvenue : du simple coup de balais à la tenue d'une permanence, en passant par l'aide à la communication, la réflexion sur différents sujets, la participation à une partie ou tout un projet, etc. N'hésitez pas à en parler avec un membre du CA !